

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/07/2010

Réception par le Prefet : 05/07/2010

Publication : 09/07/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-9-6-6

Séance du vendredi 2 juillet 2010

PROGRAMME C261, C262 PROJETS ELIGIBLES AU TITRE DE LA CONVENTION ADEME-DEPARTEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 28 septembre 2004 approuvant l'accord-cadre pluriannuel entre l'ADEME et le Département du Haut-Rhin portant sur la période 2004-2009.
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-6-6 du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 – Maîtrise des déchets (C06),
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-201-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les décisions de co-financement proposées dans le cadre de la convention ADEME-Département 2009, conformément au tableau annexé au rapport, et décide le versement des subventions correspondantes, dont le total se monte à 42 969 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés, en section d'investissement, à hauteur de 33 005 €, sur le Programme C261 Chapitre 204 Fonction 731 Nature 20414 et à hauteur de 9 964 € sur le Programme C262 Chapitre 204 fonction 731 Nature 20414.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 02 JUILLET 2010

**Réhabilitation des décharges
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DEC03540	SOULTZMATT réhabilitation de la décharge du Bannstein à Soultzmatt	66 010,00	50%	33 005,00
			Total	33 005,00

**Traitement des ordures ménagères
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
TOM03898	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES acquisition de 6 conteneurs aériens pour la collecte du papier	8 340,00	35%	2 919,00
TOM03906	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES acquisition de 20 lombricomposteurs	1 952,00	40%	781,00
TOM03892	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN - FERRETTE Acquisition de 2 city bulles pour la collecte du verre	2 125,00	35%	744,00
TOM03873	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ acquisition de 500 composteurs plastique et 200 bois	13 801,00	40%	5 520,00
			Total	9 964,00